

Convention stage en école de ski - Mode d'emploi

Imprimer, faire signer et remplir la convention en **3 exemplaires**:
- Un exemplaire pour le lycée
- Un exemplaire pour le directeur de l'Ecole de ski
- Un exemplaire pour l'élève

Les photocopies ne seront pas acceptées.
Ne rien laisser à l'école de ski à ce moment là (l'école de ski peut faire une photocopie si elle le souhaite).

L'élève déposera avant le **Lundi 19 Janvier 2015**, au secrétariat du lycée, les 3 exemplaires de convention, afin que son stage puisse être enregistré et accordé par le Proviseur du lycée qui signera à son tour les 3 exemplaires de la convention.

Si l'élève est absent, le document sera envoyé par la poste au lycée pour la même date.

Une fois signés, les exemplaires de la convention à destination de l'école de ski et de l'élève seront rendus.

A charge pour vous de transmettre l'exemplaire à l'école de ski.

Le **compte rendu de stage** (pour les Ski 2 uniquement)
et/ou la **fiche d'évaluation** seront à rendre pour le

vendredi 20 Mars 2015.

Sportivement
Les coordonnateurs ski

J. NOTTER
M. FATON